

## PEE : PILOTER ET GÉRER LES RISQUES DE SES PRESTATAIRES

Mettre en place une procédure de contrôle des risques relatifs aux sous-traitants stratégiques

1 JOUR, 7 HEURES

CONFORMITÉ

CODE : ARM19

### Objectifs de la formation

Connaître le dispositif réglementaire et normatif en vigueur pour les Prestations Essentielles Externalisées (PEE)

Déployer une méthodologie d'identification et d'évaluation des risques liés à l'externalisation

Mettre en œuvre un dispositif de contrôle permanent et périodique des services externalisés

### Parmi nos formateurs

- ZILMI Amel  
Expert ERM et Directrice au sein du pôle Assurance,  
A2 CONSULTING

### Public concernés

- Compliance Officer ; Responsable de la conformité ; Responsable de la lutte anti-blanchiment ; Contrôleurs internes ; Auditeurs internes ; Déontologues ; Responsables des risques opérationnels ; Responsable risques ; Direction générale ; Direction des réseaux ; Direction commerciale ; Direction Juridique...

### Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

### Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

## Quelles exigences réglementaires accompagnent les Prestations Essentielles Externalisées (PEE)

- Préciser les termes de Prestations Essentielles Externalisées ou PEE
- Connaître le contexte réglementaire : les exigences réglementaires liées au contrôle interne et à la maîtrise des risques de sous-traitance
- Quelles sont les principales obligations relatives au dispositif de contrôle et d'audit interne
- Quelles sont les particularités des audits des PEE

## Maîtriser les risques et respecter les dispositifs de contrôle de PEE

- Mettre en place une cartographie des risques spécifiques pour les prestations externalisées : typologie et classification des risques, hiérarchisation, établissement des niveaux de surveillance
- Le cas des courtiers indépendants
- Les cas de sous-traitants en chaîne

- Quelle possibilité de délégation des procédures de contrôle
- Savoir auditer ses PEE

---

## Élaboration d'un plan de contrôle des prestations externalisées

- S'appuyer sur les normes de contrôle des prestataires : les connaître, s'assurer du dispositif de continuité en cas de problème
- Rédiger une procédure : quelles particularités
- Reporting : quelles informations demander aux prestataires
- Maîtriser la procédure pour les remontées d'anomalies

---

### Dates

Classe virtuelle Paris

04/12/2024 04/12/2024

---

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

#### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

#### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.